

United Nations

Nations Unies

GENERAL
ASSEMBLY

ASSEMBLEE
GENERALE

UNRESTRICTED

A/C.3/357
20 novembre 1948

ORIGINAL : FRENCH
ENGLISH

Troisième session
TROISIEME COMMISSION

Dual distribution

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

France : Amendement à l'article 24 du projet de Déclaration (E/800)

Rédiger l'article 24 comme suit :

"Toute personne a droit à une juste part de repos et de loisirs."
